

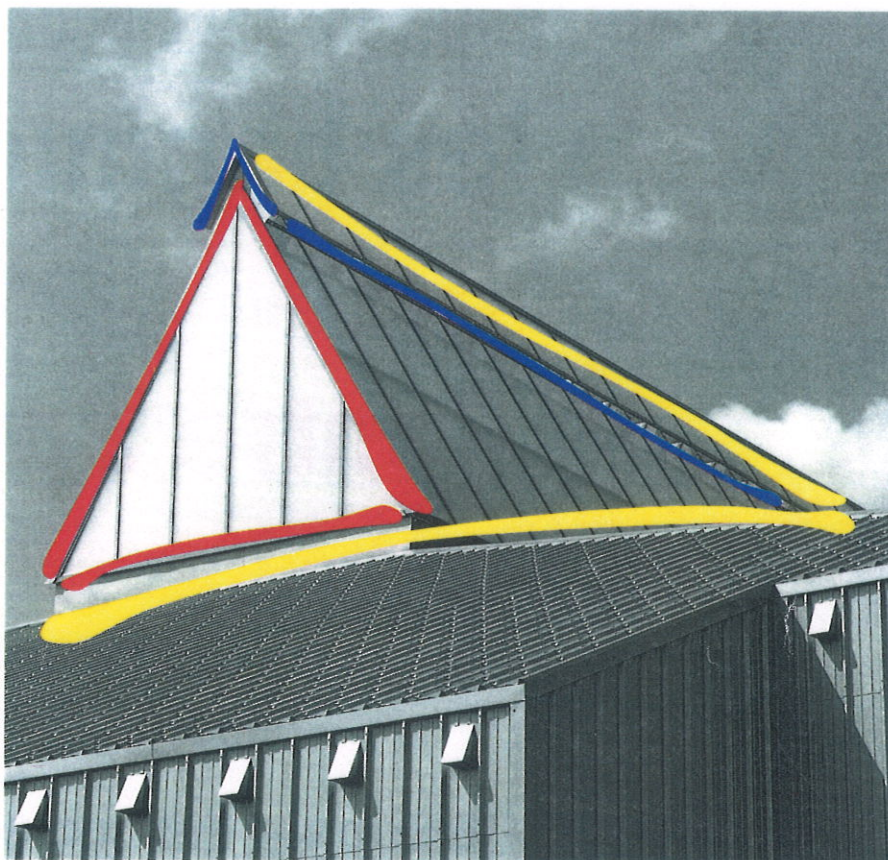
PATI INFO

Bulletin d'information de
l'



1993- DECEMBRE -no 14

Le Centre sportif de la Vallée de Joux vous salue . . .



. . . et a le plaisir de se présenter !

Votre identité ! une réalité . . . l'A.P.A.R.

E d i t o . . .

La situation économique continue à se détériorer et un climat d'inquiétude s'instaure insensiblement dans notre société. Les syndicats revendiquent et, curieusement, résistent farouchement à toute tentative de prolonger les heures d'ouverture des magasins ou de travailler le samedi et dimanche. Le mythe de la civilisation des loisirs est encore bien présent mais que deviennent les travailleurs qui organisent les loisirs des autres, c'est-à-dire VOUS ! Dans le domaine des loisirs en général et des patinoires en particulier, nous jouissons d'un statut spécial considéré comme un privilège. Travail 7 jours/semaine, la nuit, le samedi et dimanche avec, souvent des conditions financières peu enviables. Et vous, vos loisirs, vous les prenez quand ???

Respirons un grand coup, une grande bouffée d'air pur, pur, pas tant que cela ?

Les surfaceuses à moteur évoluant dans certaines patinoires françaises polluent l'air. Elles émettent du monoxyde de carbone et sont la cause d'intoxication chez les sportifs, les joueurs de hockey (si, si) et les spectateurs. Certaines personnes ont été hospitalisées et les patinoires suisses seraient bien inspirées de vérifier la "QUALITE DE L'AIR" chez eux, dans les halles fermées et, peut-être pas trop bien ventilées. La-haut, sur nos montagnes, même notre qualité de l'air laisse à désirer...

Heureusement, il y a "OPALE", la fraîcheur, l'innocence, l'espiègle quelquefois, un projet fou, fantastique, extraordinaire. Mais chut, c'est une surprise alors partez à sa recherche et découvrez-là vous-même.

Qualité de la vie, s'engager, oser se dépasser, prendre des risques, relever des défis, défendre des idées, se respecter, convaincre, agir, créer, réaliser un rêve, un projet... La "barre" est placée haute, mais je suis persuadé que nous pouvons, que nous devons réussir, tous ensemble...

1994 une année faste, active et animée. Une année de qualité APAR, exceptionnelle.

Pierre Gueissaz

PATI-INFO propose :

des articles

Albertville

Rencontre avec le Syndicat National des Patinoires Françaises à Albertville et intéressantes possibilités de collaboration fructueuse entre les deux pays.

Exploitation du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier - Exercice 1992-1993

Gino Croci nous présente le fonctionnement des diverses installations de son Centre de Loisirs. Ses comptes laissent apparaître un bénéfice d'exploitation avant la déduction des charges financières. Probablement un cas unique en Suisse !
Bravo Gino pour tes qualités de gestionnaire.

The Russian All Stars

Troupe prestigieuse de patinage artistique et concrétisation de la première manifestation A.P.A.R. où les énergies collectives sont utilisées pour le mieux-être de chacun.

Inspection de la Patinoire de Moutier

La Division Protection de l'environnement a inspecté la Patinoire de Moutier dans le cadre de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs. Le procès-verbal de la visite des lieux indique que tout est en ordre à Moutier et que nous aurons prochainement la visite de nos instances cantonales.

Gestion des surfaces par informatique

La Vallée de Joux et Lausanne-Malley travaillent avec un nouveau programme intitulé "gestion des surfaces par l'informatique". Une révolution dans la gestion de nos installations et ce, à très court terme...

ALBERTVILLE

Le Syndicat National des Patinoires a organisé une réunion des patinoires françaises à Albertville les 7 et 8 décembre 1993. Une délégation de l'A.P.A.R. était présente, représentée par Neuchâtel (Cl.-A. Henrioud et G. Racine), Monthey (J.-R. Schupbach) et Lausanne (R. Briand et P. Gueissaz) et ce, sur invitation de nos collègues français.

Le point prioritaire de la rencontre était un forum intitulé "Surfaceuses et qualité de l'air dans les patinoires". Le thème "La qualité de l'air" faisait suite aux incidents survenus les 6 et 7 février 1993 dans deux patinoires françaises où des joueurs de hockey et des spectateurs ont été victimes de malaises, maux de tête, vomissements et même hospitalisation. Ces malaises ont comme origine une intoxication des sportifs en premier lieu et ensuite des spectateurs. Cette intoxication est provoquée par l'émission de monoxyde de carbone lors du passage de la surfaceuse pendant la réfection de la glace. Ces incidents se sont déroulés dans des patinoires possédant une ventilation insuffisante ou inadéquate. Selon l'analyse par des spécialistes, le moteur thermique de la surfaceuse pollue et, en France, la surfaceuse est modifiée avec une alimentation au gaz (pas de pollution).

De nombreux spécialistes et experts français ont pris la parole afin de proposer des mesures correctives rapides et efficaces.

Mon propos n'est pas de faire un débat. Par contre, une interrogation s'impose ? Quelle est la situation en Suisse ? Nos surfaceuses à moteur sont-elles polluantes, donc dangereuses pour les sportifs et spectateurs.

Il me semble indispensable de vérifier cet état de fait avant qu'un accident se produise ? En France, plusieurs appareils spécifiques servant à mesurer le degré de monoxyde de carbone sont utilisés dans les patinoires. Ces appareils existent-ils en Suisse ? Dans le cas contraire, devons-nous nous en procurer un auprès de nos collègues français ?

Personnellement, je pense qu'il serait prudent de procéder à ces mesures et à ces vérifications (particulièrement pour les patinoires hermétiques !) pour s'assurer que nos installations répondent à toutes les normes de sécurité. Une affaire à suivre attentivement.

Un autre point intéressant est la parution imminente d'un ouvrage "Patinoires". Il s'agit d'un livre "technique" comprenant un historique d'un équipement, puis une 2e partie, la patinoire - un lieu de rencontre stratégique, une 3e partie - un savoir-faire (technique) et enfin les perspectives, développer, agrandir, modifier. Cet ouvrage a nécessité un travail gigantesque et sera disponible au début de l'année prochaine. Il s'agit sans aucun doute d'un outil indispensable pour chaque patinoire et nous vous tiendrons au courant de son prix.

En conclusion, deux journées très intéressantes, des échanges d'expériences, des discussions avec des collègues passionnés, des amitiés qui se nouent et une certitude. Renforçons nos liens, informons-nous de nos activités, les patinoires francophones sont aussi une réalité.

EXPLOITATION DU CENTRE DE LOISIRS DES
FRANCHES-MONTAGNES A SAIGNELEGIER - EXERCICE 92-93

Préambule:

Le Centre de Loisirs comprend diverses installations soit:
piscine couverte, patinoire couverte, saunas, bains de vapeurs
salle de musculation, dojo, salle de gymnastique, salle
polyvalente 150m², salle de théorie, dortoirs et restaurant
200 places avec vue sur piscine et patinoire.

L'exploitation du Centre de Loisirs fonctionne avec:

1 directeur et 1 secrétaire à mi-temps.
4 employés techniques qualifiés, 1 concierge à mi-temps,
2 auxiliaires piscine en week-end et 1 auxiliaire patinoire
un soir par semaine.
3 cuisiniers, 4 sommelières à plein temps, 5 sommelières
extras sur demande.

Comptes 92-93

Recettes piscine, saunas, bains de vapeur, salle musculation, dortoirs, salle gymnastique, cours et divers	Fr.	596'653.30
Recettes patinoire	Fr.	223'612.-
Recettes diverses (expositions, manifestations etc...)	Fr.	23'534.35
Restaurant	Fr.	1'063'572.10
Total brut des produits	Fr.	1'907'371.75
- Rabais aux clients sur cartes de crédit	Fr.	34'713.25
Total net des produits	Fr.	1'872'658.50
Achats restaurant	Fr.	391'897.45
Charges salariales y compris restaurant	Fr.	996'974.20
Frais d'énergie	Fr.	207'661.70
Frais d'entretien	Fr.	174'433.95
Frais administratifs et publicité	Fr.	84'671.60
Total charges d'exploitation	Fr.	1'855'638.90
<u>Bénéfice</u> avant charges financières	Fr.	17'019.60
Charges financières et amortissements	Fr.	276'360.70
<u>Déficit</u> d'exploitation à charge des 16 Communes membres	Fr.	259'341.10

Commentaires:

Comme vous le constatez, le Centre de Loisirs fait un
bénéfice d'exploitation avant le paiement des charges
financières et amortissements. L'amortissement annuel se
monte à Fr. 141'000.-, le reste est les intérêts de la
dette qui se monte actuellement à Fr. 1'500'000.-. Les
intérêts représentent donc Fr. 135'360.70 par an.

La direction

" RUSSIAN ALL STARS "

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes vient de réaliser son premier projet en commun en organisant une tournée en suisse romande pour la troupe "The Russian All Stars".

Durant les fêtes de fin d'année, un gala prestigieux de patinage artistique se déroulera à la Vallée de Joux, à Lausanne, à Saignelégier et à Neuchâtel, entre le 23 décembre 1993 et le 1er janvier 1994.

L'A.P.A.R. s'est occupée de toute la logistique en Suisse, la promotion de sa manifestation, l'impression des affiches et des billets, la vente, bref toutes les étapes inhérentes à l'organisation et à la réalisation d'une grande manifestation.

Nous avons signé un contrat avec le producteur et ce type de collaboration procure les avantages suivants :

- pouvoir de négociation auprès du producteur
- garantie d'une tournée avec des dates fixes
- fourniture d'une infrastructure de base indispensable
- baisse du coût du contrat de location
- assurance, pour les patinoires de "petite capacité" de spectateurs, d'obtenir des manifestations importantes
- obtenir de l'expérience dans ce secteur d'activités
- consolider une collaboration entre les patinoires romandes.

Ce type d'expérience doit être poursuivi auprès d'autres patinoires romandes (selon leur volonté et leur disponibilité) et une collaboration réelle et concrète est en train de voir le jour.

GESTION DES SURFACES PAR L'INFORMATIQUE

Au mois de juin dernier, vous avez reçu de l'information et de la documentation sur un programme de gestion des surfaces au moyen de l'informatique. Ce programme appelé "AGENDA SPORT" est actuellement opérationnel à la Vallée de Joux et à Lausanne-Malley.

Les Maisons DOWHILE Computers à Genève et COMPAID SA à Yverdon ont reçu un cahier des charges spécifiant l'ensemble des besoins d'une patinoire quant à la réalisation d'un programme de gestion des surfaces.

Qui de nous n'a pas fait preuve de (très) mauvaise humeur (...) pour préparer son planning d'occupation des surfaces et à la fin du mois lors de la facturation. Que de temps perdu à gommer, effacer, corriger, modifier, alors que notre temps est tellement précieux. Nous gérons des installations modernes, imposantes avec un crayon et une gomme ! Le gros avantage du programme (pour les Communes relativement petites) est la possibilité de gérer toutes les installations (piscines, salles de gym, terrains de football, etc.) donc de vous trouver des partenaires pour faciliter l'acquisition du programme et du PC.

Très prochainement, nous serons en mesure de travailler avec la facturation automatique, ce qui va encore simplifier le travail et accélérer les opérations. Une imprimante noir et blanc ou en couleurs permet l'impression d'un planning hebdomadaire clair et précis et offre la possibilité d'un affichage idéal à l'intention des utilisateurs.

Dans le courant du mois de janvier, une démonstration pratique avec un planning réel vous sera proposée afin de vous démontrer les avantages de ce programme qui, à très court terme, deviendra un outil indispensable pour chacune de nos patinoires.

1994, la gestion des surfaces grâce à un programme informatique approprié, une gestion moderne et efficace pour tous.

Information patinoires : Ronald LOCCA, Vallée de Joux
Pierre GUEISSAZ, Lausanne-Malley

Information

Maisons spécialisées : COMPAID S.A., Monsieur A. Stucki, Yverdon
024/21.03.85

DOWHILE Computers, M. J.M. Abecia
Rue de Mileant 5, C.P. 65
1211 Genève 18



Neu ab/Nouveau dès le
25. 09. 1993

031 / 633 57 80

Votre réf.:

Notre réf.: Sto/KIGA2993

Berne, le 22 sept. 1993

Rappel:

∅ Dr. F. Berdat, 031 633 57 94

Procès-verbal de la visite des lieux no 29/93

Entreprise visitée: Patinoire prévotoise
chemin de la piscine 14
2740 Moutier

Date de la visite: jeudi, le 9 septembre 1993; 1400 - 1515h

Personnes de contact: M. G.A. Lusa, Membre de la direction du comité
cooperative
M. O. Schnegg, Responsable de l'entretien, de la
sécurité et de la surveillance

Personnes présentes du "comité spécialisé pour la prévention des accidents majeurs dans les entreprises (ESV)":

M. Dr. F. Berdat	OCIAMT Berne (direction)
M. H.R. Schwab	Laboratoire cantonal de Berne (LC)
M. R. Zenger	Assurance immobilière du canton de Berne (AIB)
M. J.L. Noyer	Office cantonal de la protection des eaux (OCPE)
M. Dr. HR. Stoll	Infraconsult SA (conseiller indépendant, rédaction)

1. But de la visite des lieux

Avec date du 27 avril 1993, la direction du comité cooperative d'exploitation de la patinoire de Moutier a présenté à l'OCIAMT un rapport succinct du détenteur conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). L'OCIAMT, comme autorité d'exécution, a vérifié ce rapport. Cette autorité doit évaluer en conséquence dans une première phase les risques que présente cette entreprise. Après une éventuelle visite des lieux, l'autorité d'exécution détermine s'il est possible d'admettre que l'entreprise ne risque pas de causer de graves dommages à la population ou à l'environnement à la suite d'accidents majeurs (art. 6 OPAM).

2. Discussion à l'entrée de la visite

Au nom du comité, M. Lusa accueille les participants de la visite des installations à Moutier. La patinoire a été construite en 1960 et munie d'une halle en 1976. La capacité maximale en spectateurs s'élève à 1500 personnes. Le chef technique, M. Schnegg, fait effectuer chaque année une révision technique par la maison Sulzer.

M. Berdat présente ses collaborateurs du comité ESV participant à cette visite. Les participants sont intéressés à la centrale de refroidissement et les installations techniques correspondantes.

3. Impressions du tournée d'inspection des installations:

Centrale technique au sous-sol du gymnase: machine de congélation Sulzer, médium de congélation: 400 kg d'ammoniac sous pression maximale de 17 kg/m². En cas de fuite d'ammoniac, le compresseur s'arrête automatiquement par la chute de pression. Les installations se présentent en parfait état d'entretien.

Les murs et le plafond présentent quelques petites pénétrations par de diverses conduites. Ces ouvertures doivent être colmatées.

Discussion de la visite des lieux et marche à suivre:

M. Berdat ébauche la marche à suivre:

- un procès-verbal de la visite est établi, accompagné par les remarques spécifiques éventuelles des différents services (assurance immobilière, protection des eaux,...)
- le rapport succinct, les impressions reçues au cours de la visite et le procès-verbal de la visite servent aux membres du comité ESV à apprécier les risques selon art. 6 de l'OPAM lors d'une des prochaines séances du comité
- ensuite un rapport des décisions de l'OCIAMT, annexé par une copie du présent procès-verbal, sera envoyé la direction du comité de la coopérative de la patinoire.

OCIAMT
Division protection de l'environnement



Dr. F. Berdat
responsable de la prévention
des accidents majeurs

- ppc à:
- direction du comité coopérative de la patinoire
 - membres du comité spécialisé ESV
 - les personnes participantes à la visite des lieux

Le pire a été évité

La piscine de Moutier polluée par la rupture d'une conduite hydraulique de la patinoire

Jeudi 23 septembre était le jour d'ouverture de la patinoire prévôtoise. Le soir même, les hockeyeurs prévôtois s'y retrouvaient pour leur premier entraînement. Toutefois, dans la journée, il s'y est produit un incident qui aurait pu avoir de graves conséquences écologiques.

Un des maîtres de glace, occupé à préparer la surface de la patinoire au volant de la lourde machine Zamboni, a vu soudain la conduite hydraulique de la machine se briser. Toute l'huile s'est déversée sur la glace puis s'est écoulee dans le grand trou, situé près des vestiaires, où la glace fondue est évacuée par un canal souterrain, jusque dans le bassin de la piscine.

Une intervention très rapide

Appelés d'urgence, le groupe des premiers secours des sapeurs-pompiers et les spécialistes en hydrocarbure, sous la direction du premier lieutenant Walter Lanz, officier de piquet, sont intervenus promptement.

Ignorant tout d'abord l'huile qui arrivait et formait une



Les pompiers dans un canot pneumatique sur la piscine, un spectacle tout à fait inhabituel.

photo mp

couche graisseuse et très sale, ils ont accompli leur première mission de protection, soit boucher hermétiquement le tuyau de trop-plein de la piscine qui évacue cette eau, été comme hiver, directement dans la station d'épuration de Roches. Il va de sans dire que l'arrivée d'une telle quantité d'huile hydraulique dans la station d'épuration peut avoir des conséquences très néfastes.

En canot pneumatique sur la piscine

Deuxième acte pour les pompiers prévôtois, il a fallu déverser dans le bassin quarante

sacs de 100 litres d'Ekoperl, une matière qui ressemble à de la neige et qui aspire l'huile et l'enveloppe en ignorant l'eau.

Il a même fallu que les pompiers se rendent en canot pneumatique au milieu de la piscine afin de bien mélanger l'Ekoperl sur toute la surface de l'eau. Puis, avec une échelle flottant sur l'eau, les pompiers ont poussé l'huile, enveloppée dans l'Ekoperl, vers l'entrée du bassin où les autres sapeurs-pompiers ont remplis plus d'une cinquantaine de sacs. Ces derniers seront acheminés à Péry pour y être brûlés. Le pire a donc pu être évité jeudi, à Moutier. (mp)

Publicité

MOBILIER

CONTEMPORAIN

HADORN

Wogg ■ Cassina ■ URM HALLER ■ Alias

2740 MOUTIER TEL. 032 93 43 31

COMMENTAIRE

BRISER LA GLACE!

Construire une patinoire régionale à Delémont représente-t-il, oui ou non, une erreur? Si à ce sujet le nombre d'inconnues demeure important (fréquentation du public et des écoles, conditions atmosphériques, évolution des clubs à moyen terme), plusieurs éléments de réponse peuvent déjà être avancés.

Premièrement, les initiateurs du projet ont limité au maximum les frais de construction, achetant par exemple une machine à lisser d'occasion à la ville de Martigny; le devis global s'élève de ce fait à 1'536'000 francs. Problème: il manque 130'000 francs de liquidités pour achever les travaux. Une enveloppe qui se répartira entre les souscripteurs privés n'ayant pas encore versé leur obole (80'000 francs) et de nouvelles souscriptions pour 50'000 francs, qui feront l'objet d'une animation au prochain Comptoir delémontain.

Deuxièmement, toutes les communes ne croient pas à cette patinoire. Si les six principales ont accepté le projet, des 20 autres dont la participation est sollicitée (somme totale: 80'000 francs) seules cinq ont pour l'instant répondu positivement, la grande majorité d'entre elles paraissant attendre du «concret» avant de s'engager.

Troisièmement, Patinoire régionale SA a effectivement fait preuve d'optimisme dans son budget d'exploitation. Fixé à 126'000 francs, avec équilibre des charges et des produits, ce dernier tient tout simplement compte d'un fonctionnement permanent tout au long des quatre mois d'ouverture. Une patinoire non couverte, qui plus est située à 430 mètres d'altitude, reste pourtant sujette aux caprices du ciel! Et en cas de pluie, la glace est impraticable...

La patinoire du Locle est déficitaire (300'000 francs environ), celles de Malley (1,8 millions) et de Neuchâtel (1,3 millions) également, malgré les concerts de l'été. Comment à Delémont pourrait-on éviter les chiffres rouges? Par un enthousiasme sans bornes des patineurs de la région, par l'adhésion de toutes les écoles environnantes et par un bénévolat encore accru des clubs de hockey. En bref: briser la glace. De préférence sous le soleil...

Ludovic Monnerat